

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 9 (1924)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Rédaction et Administration (adresses, etc.): **A. Mounoud**, pasteur, **Palézieux**.

XXI^{me} RAPPORT ANNUEL

de l'Union Suisse des
CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL
(SYSTÈME RAIFFEISEN)

(Association à responsabilité limitée,
inscrite au registre du Commerce)

ANNÉE 1923

Généralités

Année de convalescence encore que 1923, de lente et chétive convalescence.

La politique universelle a présenté une physionomie en rapport avec la situation générale obscure et incertaine. En janvier 1923, l'occupation de la Ruhr par la France et la Belgique donna une acuité nouvelle au grave problème des réparations, de la solution duquel dépend dans une large mesure le rétablissement de l'équilibre économique européen. A cette occupation, l'Allemagne opposa une résistance passive qui l'entraîna dans une catastrophe financière sans précédent dans l'Histoire. Conséquence naturelle d'une inflation monétaire effrénée; le mark subit une chute vertigineuse et arriva à ne représenter plus aucune valeur. L'année s'est écoulée sans que les grandes questions issues de la guerre, aient trouvé une solution, et nous restons devant un avenir bien incertain. Les luttes politiques, les compétitions de tous genres entravent toujours les reprises qui semblent vouloir pourtant se manifester dans le grand commerce et l'industrie.

Comme toutes les nations de notre continent, la Suisse ne reviendra à une situation économique et financière normale, que lorsque la paix armée fera place enfin à une entente loyale, lorsqu'à l'individualisme outrancier dont souffre notre époque succédera un solidarisme effectif, permettant un utile travail en commun. Ce moment marquera infailliblement la reprise générale des affaires dans tous les domaines économiques.

Si l'année écoulée n'a pas été caractérisée pour notre pays par une tendance économique prononcée, nous constatons cependant une reprise tangible des

affaires, spécialement dans l'horlogerie, dans l'hôtellerie, et partiellement aussi dans l'industrie métallurgique. Cette amélioration est clairement démontrée par une diminution considérable du chômage, par une augmentation du produit des douanes de 163 à 183 millions. Le chiffre des importations s'est élevé également de 1,9 à 2,2 milliards de francs.

Bien que les capitaux investis dans les constructions ne soient encore qu'insuffisamment rentés, un regain d'activité est cependant à signaler dans l'industrie du bâtiment et des branches annexes, ce qui a permis aux **arts et métiers** de travailler d'une façon satisfaisante.

Pour **l'agriculture**, l'année 1923 fut plus favorable que sa devancière, de funeste mémoire. Assez abondants, les produits du sol purent s'écouler à des prix avantageux. De bonnes conditions atmosphériques assurèrent une récolte normale en foin et regain; les moissons furent également belles et le rendement en grains excellent.

Le rapport du **vignoble** fut en général bon, comme quantité et surtout comme qualité; les vins purent être vendus à de bons prix. Source presque unique de revenu pour certains cantons montagnards, le **commerce du bétail** présenta beaucoup d'activité et s'effectua à des conditions absolument satisfaisantes, surtout pour le bétail de boucherie. Le prix du lait et des produits laitiers se stabilisa sur une base qui peut être estimée normale, soit pour le producteur, soit pour le consommateur.

A côté de ces heureuses constatations, nous devons relever cependant encore la situation anormale du **marché des biens-fonds**, qui reste inquiétante pour notre agriculture nationale. Les immeubles atteignent encore des prix exorbitants et l'on est parfois frappé du manque complet de proportion entre la valeur vénale et la valeur de rendement des terrains. Cette situation est le résultat de nombreuses demandes provenant même de milieux non agricoles, et de la panique exagérée causée par une baisse de notre devise nationale. Les prix payés ces dernières années pour certaines propriétés rurales ne peuvent assurer à l'acquéreur, même avec des frais d'exploitation absolument minimes, un rapport proportionnel aux capitaux investis. Combien d'agriculteurs, spécialement de débutants, ont

sacrifié ainsi les économies de longues années de travail et se sont trouvés même bientôt acculés à la faillite. Nous devons lutter contre cet état de choses, qui fait obstacle à une politique agraire ferme, spécialement pour le prix des denrées. Nos Commissions officielles de taxe pourraient contribuer à une réaction nécessaire dans ce domaine, en ne prenant comme base de leur estimation que la valeur effective de rendement des terrains, évitant ainsi, outre le point de vue fiscal, l'attribution au propriétaire d'une fortune qui n'est que fictive.

Les **finances fédérales** sont en sensible amélioration. Grâce à d'énergiques mesures d'économies, la Confédération, les cantons et les communes sont parvenus à diminuer sensiblement le déficit de leurs budgets, qui semblait avoir vraiment passé à l'état chronique. Pour la première fois depuis longtemps, l'Administration fédérale des postes boucle avec un solde actif de fr. 340,000, et d'autre part, les Chemins de fer fédéraux présentent aussi un boni d'exploitation de trois millions environ. N'avons-nous pas ainsi toutes les raisons de faire crédit et d'accorder toute confiance en notre devise nationale? Que chacun contribue à maintenir au franc suisse, la valeur que lui assure sa couverture métallique. C'est un devoir patriotique qui ne saurait être assez recommandé.

Si par rapport à sa devancière, l'année écoulée marque une amélioration dans la vie économique de notre pays, nous sommes cependant encore bien loin de la prospérité d'avant-guerre.

Le **marché monétaire** a passé par diverses alternatives de hausse et de baisse. Comme en 1922, les disponibilités continuèrent à être très abondantes durant la première partie de l'année. L'émigration de nos capitaux, conséquence de l'initiative relative au prélèvement sur les fortunes, fut accentuée ensuite par les offres avantageuses de placements qui affluèrent de l'étranger. Ce fut alors l'exode à destination des Etats-Unis, de l'Angleterre, de la Hollande, qui entraîna une hausse sensible des devises de ces pays, au détriment de notre franc suisse et de notre marché économique.

Le premier résultat de la raréfaction de l'argent fut un arrêt brusque de la baisse des taux, qui ne tardèrent pas à reprendre ensuite une marche ascendante. Alors qu'en mars, la Confédération réussissait à placer au 4 pour cent son troisième emprunt pour l'électrification des C.F.F., elle dut revenir en novembre déjà, au type 5 pour cent. Pour se procurer des disponibilités, les banques durent également payer du 5 pour cent pour leurs obligations et bons de caisse. Dès le 1^{er} janvier 1924, le taux hypothécaire renchérit également.

Rapport sur l'Exercice 1923

Durant l'exercice écoulé, les Caisses Raiffeisen et leur Caisse Centrale ont continué à se développer normalement, dans le cadre prescrit par leurs statuts

et leurs principes fondamentaux. Un fait typique : Alors que dans la première partie de l'année, époque où la baisse des taux s'affirmait encore, nous n'avions que peu de fondation de Caisses nouvelles à enregistrer, les taux n'avaient pas plutôt repris leur marche ascendante que plusieurs fondations intervenaient. N'est-ce pas là une preuve du caractère purement économique et d'utilité publique de nos organisations? Elles sont nécessaires à notre classe agricole pour lui permettre de stabiliser elle-même jusqu'à un certain point, son propre marché financier. La difficulté toujours croissante de placer la seconde hypothèque et d'obtenir encore ensuite le crédit d'exploitation, appelle la fondation dans chaque village d'une solide Caisse Raiffeisen.

Quinze nouvelles Caisses se sont affiliées à notre faisceau national durant l'exercice. Par contre, une Caisse liquida, ensuite de l'impossibilité de remplacer son Caisier. Le chiffre des membres s'est augmenté de 1509. **L'Union comptait au 31 décembre 1923: 332 Caisses affiliées avec 27,678 sociétaires.**

Parmi les nouvelles Caisses, on trouve celle de Sonvico, première du Tessin; les autres fondations se répartissent sur les cantons de Berné, Grisons, Schwyz, St-Gall, Thurgovie, Uri, Vaud et Valais.

L'amélioration de la situation de l'agriculture a eu une répercussion heureuse auprès des Caisses Raiffeisen. Elle a renforcé la confiance et apporté de nouveaux dépôts. Avec une augmentation de 11,5 millions, le **chiffre du bilan de l'ensemble des Caisses passe à fr. 136,394,928.30. Le mouvement général, de 39,2 millions plus fort que l'an dernier, atteint fr. 324.6 millions. Le bénéfice net ascende à fr. 488,459.98,** permettant, par une attribution de fr. 53,000 plus élevée qu'en 1922, d'élever les **réserves à fr. 3,079,157.05.**

Les expériences faites durant l'exercice ont prouvé une fois de plus la valeur des statuts et des principes fondamentaux du système Raiffeisen. Ne nous en écartons jamais; une observation stricte assurera infailliblement le développement et la prospérité de toutes nos Caisses.

Nos assemblées annuelles sont un puissant moyen pour la vulgarisation de nos idées, et pour le raffermissement du lien unissant les Caisses affiliées à l'Union. La XX^{me} Assemblée Générale ordinaire eu lieu à Bâle, le 23 avril 1923, et réunit plus de 350 délégués. Sept fédérations de Caisses Raiffeisen de nations environnantes avaient adressés leurs saluts et leurs vœux, et l'Union du Tyrol-Sud avait tenu même à nous déléguer deux représentants.

En outre, une réunion familière des plus cordiales et une visite officielle à la Foire Suisse d'Echantillons, permirent aux délégués de passer entr'eux, d'agréables et intéressantes heures. Par leur caractère actuel, nos assemblées annuelles sont devenues d'imposantes manifestations que nos délégués apprécient de plus en plus; nous conserverons ce cachet spécial à ces réunions.

Dans son rapport annuel, le président commémora spécialement le vingtième anniversaire de la fondation de l'Union, dont il retraça brièvement l'activité. Les affaires administratives furent rapidement liquidées; le projet de fonds de secours, qui ne sembla plus rencontrer la sympathie de nos Caisses, fut renvoyé à une Commission composée des présidents des groupes cantonaux, chargée de trancher définitivement sur cette question.

L'application des ordonnances fédérales sur les droits de timbre occasionna à l'Union un surcroît considérable de travail. En rédigeant une instruction spéciale, à l'usage de nos Caisses et en centralisant les relations avec Berne, nous avons simplifié grandement le travail de nos Caisses et surtout de l'Administration fédérale.

Le rouage de notre registre du commerce est aujourd'hui bien compliqué, et les taxes d'inscriptions trop élevées. L'Association Suisse des Banquiers s'occupe actuellement d'une révision de l'ordonnance fédérale sur la matière. Nous avons adressé aussi une requête spéciale tendant spécialement à une réduction des émoluments élevés d'inscription, qui entravent actuellement considérablement les nouvelles fondations.

L'Union s'est occupée également spécialement de la question de l'engagement de bétail, et posé les bases d'un règlement spécial à ce sujet. Ce mode de crédit présente de graves lacunes. Plus que dans tout autre système de crédit, il est nécessaire ici de pouvoir compter non seulement sur l'absolue garantie morale de l'emprunteur, mais encore sur celle des fonctionnaires publics, chargés des inscriptions. Les divers cas qui se sont présentés prouvent également la nécessité d'une révision de l'ordonnance fédérale sur la matière, du 30 octobre 1917.

Activité de la Caisse Centrale

Comparée à 1922, l'année écoulée présente une augmentation du chiffre du bilan, du mouvement général et proportionnellement, du bénéfice net. Une fois de plus, la nécessité dans notre organisation d'une Caisse Centrale forte et indépendante, a été pleinement démontrée.

La bonne année enregistrée par l'agriculture a eu aussi une heureuse répercussion sur les dépôts auprès de la Caisse Centrale. Le **chiffre du bilan s'éleva de 12,8 à 13,6 millions. Le mouvement général** accuse également une augmentation de plus de 30 millions et **atteint en sa forme simple, fr. 250,000,000, soit un quart de milliard.**

Avec un capital social de 1,09 million, le bénéfice de l'exercice atteint fr. 83,551,54 (fr. 72,807,05 l'an dernier), déduction faite des frais d'exploitation et d'un amortissement de fr. 10,000, effectué sur l'immeuble. Conformément aux propositions des Comités, l'Assemblée générale a réparti ce bénéfice comme suit: paie-

ment d'un intérêt maximum statutaire de 5 pour cent aux parts sociales, fr. 54,075; aux réserves fr. 25,000; le soldé de fr. 4476,54, étant reporté à nouveau. Aucune perte n'a dû être enregistrée.

Comme chambre de compensation, notre Caisse Centrale doit toujours disposer d'une liquidité suffisante, qu'elle s'assure par un portefeuille d'effets et d'obligations à courtes échéances, escomptables en tout temps, à la Banque Nationale. Malgré les taux minimes d'escompte, le portefeuille nous est cependant d'un meilleur rapport que les avoirs en banques qui ne produisaient aucun intérêt au commencement de l'année, et plus tard, du 1 1/2 et 2 1/2 pour cent seulement. Sans l'apport que nous donnent d'autres branches de notre activité, il ne nous aurait vraiment pas été possible de bonifier aux Caisses un intérêt supérieur à 3 3/4 pour cent.

Le mouvement des **comptes-courants** des Caisses affiliées, fut intense et accuse à la fin de l'année une augmentation sensible des dépôts; le solde passif reste encore cependant d'environ six millions. Au 31 décembre 1923, 190 Caisses étaient créancières de l'Union et 142 débitrices, pour un montant analogue. Cinquante-quatre Caisses faisaient encore emploi d'un crédit spécial en plus du crédit normal statutaire.

Portefeuille des Fonds publics

Les disponibilités sans emploi immédiat, furent convertis, conformément aux statuts, en titres indigènes de premier choix. C'est un placement sûr, de bon rapport et facilement réalisable. Plusieurs demandes de crédit nous sont parvenues d'Unions sœurs de l'étranger; elles semblaient offrir toutes garanties et auraient assuré un intérêt de 7 à 8 pour cent. Nous les avons toutefois toujours refusées, par patriotisme et comme contraires aux principes fondamentaux de notre organisation. Craignant une tendance à la baisse des titres en bourse, nous avons réalisé petit à petit, dans le cours du second semestre, tous les titres à longs termes. Nous possédions à la fin de l'année pour 6 millions (4,4 millions en 1922), de titres dont l'échéance se répartit sur les années 1925-1928, et figurant au bilan sur une base de rendement de 5 1/2 pour cent. De ces titres, 1,5 million sont garantis par la Confédération et les cantons, 0,5 million sont des emprunts communaux, et 1,6 million, des obligations de solides établissements de banques indigènes, en majeure partie de banques cantonales. Du fait de leur courte échéance, une forte baisse de cours sur ces titres est plus ou moins exclue.

Les **comptes créditeurs** à terme ont presque tous été renouvelés, et fr. 900,000 de nouveaux dépôts effectués. Le compte des Obligations accuse également une sensible augmentation provenant de versements de notre clientèle particulière.

Les **frais généraux** sont inférieurs à ceux de l'an dernier, l'impôt fédéral de guerre n'y figurant plus.

Ils s'élèvent à fr. 78,543,93, représentant ainsi le 0,57 pour cent du bilan.

Les nouvelles Caisses affiliées ont été débitées des parts d'affaires, ce qui porta le capital social versé à 1,09 million; fr. 370,000 encore exigibles, ce qui représente avec la garantie statutaire de fr. 1,460,000, et les réserves de fr. 125,000, un capital total de garantie de 3,045 millions soit en chiffre rond le 25 pour cent des dépôts confiés. Il y a lieu également de tenir compte que tous les actifs sont spécialement garantis.

Relations financières

Les relations financières entre la Caisse Centrale et les Caisses locales s'effectuent d'une façon normale et régulière, la plupart directement; on continua cependant à utiliser encore partiellement le service de banques correspondantes. Le service de chèques et virement a pris également un heureux développement. Les chèques sont employés maintenant couramment dans le commerce de bétail; les laitiers pourraient les utiliser également davantage pour le paiement des laits. Il en résulterait non seulement un grand avantage pour les Caisses locales, mais aussi pour la Caisse Centrale, en nécessitant un moindre déplacement de numéraire.

Suivant la tendance du marché monétaire, le taux des comptes-courants créanciers fut élevé de 3 3/4 pour cent à 4 pour cent, et celui des placements à terme (6 mois à 5 ans) à 4 1/4 pour cent et 5 pour cent. Le taux débiteur dû également être élevé à 5 pour cent, plus la commission usuelle d'un quart pour cent par semestre. Si nous tenons compte que plus d'un million d'anciens dépôts reçoivent encore un taux de 5 1/2 pour cent, et que d'autre part nous devons maintenir constamment de grosses disponibilités à vue ne rapportant que 2 à 2 1/2 pour cent, le produit des comptes-courants serait insuffisant à couvrir les frais généraux. La marge minimale actuelle entre les taux débiteurs et créanciers ne pourra être maintenue que si les Caisses affiliées appuient vivement leur Caisse Centrale. Poursuivant un même but, nos organisations doivent marcher la main dans la main, et faire preuve d'un solidarisme financier puissant. L'argent de nos campagnes doit rester à nos campagnes. Les disponibilités momentanées sont à mettre au service de notre organisation par des placements à la Caisse Centrale de l'Union. Nous relevons également que le Comité de direction de l'Union, dans sa séance du 22 avril 1923, a annulé toutes les autorisations qui avaient été données préalablement pour des relations avec d'autres établissements de banque indépendants, en exigeant que, conformément à l'article 12, chiffre 4 des statuts, toutes les Caisses entretiennent leurs transactions financières exclusivement avec la Caisse Centrale, aujourd'hui en mesure de répondre à tous les besoins cou-

rants, avec toutes les facilités voulues. La solidarité et la coopération qui forment la base de nos organisations ne doivent pas être seulement de vains mots.

Service de révision

Nous avons continué à apporter une attention spéciale à cette branche de notre activité. Deux cent quatorze Caisses affiliées ont été révisées en 1923, et plus de soixante Caisses eurent recours à notre aide pour la clôture de leurs comptes et l'établissement de leurs bilans. Comme habituellement, nos inspections se sont toujours faites sans avertissement préalable, et dans la mesure du possible, en présence de membres des Comités, afin de pouvoir accompagner le contrôle d'inspections utiles et de discussions.

Le résultat des révisions fut en général satisfaisant, surtout là où les statuts et principes fondamentaux sont rigoureusement observés. Nous avons pu nous rendre compte que nos Comités pratiquent une politique prudente et impartiale lors de l'ouverture de crédits en s'efforçant de tenir compte des capacités et de la moralité des emprunteurs. C'est ainsi que nous avons des Caisses qui en quinze années d'activité n'ont pas perdu un seul centime, n'ont jamais exercé de poursuite quelconque, ou dû faire appel aux cautions.

Il est absolument nécessaire que les Comités apportent une attention spéciale aux rapports de révisions et aux réponses à faire aux remarques présentées par nos réviseurs.

Par le fait de la dépréciation de la valeur monétaire, le montant de la part d'affaires de certaines anciennes Caisses est devenu beaucoup trop modeste et devrait être élevé. Comme l'expérience l'a démontré également, les crédits, à des entreprises industrielles ne sont pas des opérations dans le cadre d'une Caisse de Crédit Mutuel à responsabilité illimitée. Le crédit hypothécaire doit aussi être laissé en principe, aux Etablissements de crédit foncier, aux Banques Cantonales. **Le rôle d'une Caisse Raiffeisen est de satisfaire avant tout, le crédit courant d'exploitation.**

Organes de l'Union

Le «Raiffeisenbote» a atteint le chiffre de 5000 abonnés et le «Messenger Raiffeisen» 1160. Nous avons constaté avec plaisir, que plusieurs Caisses ont tenu à abonner tous leurs membres à notre petit moniteur financier rural; espérons que cet exemple sera suivi par d'autres encore. Nous rappelons encore que les colonnes de nos deux journaux sont à la disposition de tous ceux qui ont des questions intéressant notre cause à soumettre ou à discuter. Des rapports de nos sections sont également les bienvenus.

Comme par le passé, M. Mounoud, pasteur à Palézieux, rédige notre organe français, avec la précieuse collaboration de M. le curé Raemy, à Morlon. La rédaction de l'édition allemande est laissée aux soins du Secrétariat de l'Union.

Comités centraux et personnel

L'assemblée générale du 23 avril 1923 à Bâle, a élu membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de M. I. Ochsner, décédé, M. le Dr.-jur. Stadelmann, juge cantonal à Escholzmatt. (Lucerne).

Grâce à la division rationnelle du travail et à une meilleure organisation, un personnel de quinze employés suffit encore à liquider les affaires toujours croissantes du Bureau Central.

Bâtiment et bureaux de l'Union

Le bâtiment de l'Union, situé au cœur de la ville de St-Gall, n'a pas subi de nouvelles transformations.

La construction d'un trésor est actuellement à l'étude.

Le tiers de l'immeuble est utilisé pour nos bureaux ; les autres locaux ont tous pu être loués avantageusement.

Dépôt de formulaires et matériel

Un nouveau catalogue de nos formulaires a été établi et remis à toutes les Caisses. Notre dépôt contient un choix complet de registres, formulaires, etc., en langues allemande, française, italienne et romanche.

Nous avons effectué l'an dernier, 1697 envois, pour une somme globale de fr. 21,907,65.

Activité des groupements cantonaux

Si la plupart des onze groupes régionaux ou cantonaux présentent une vie fort active, d'autres par contre, marquent assez peu leur existence.

En vertu de la décision de l'Assemblée générale, les présidents des groupements se sont réunis à Olten avec les Comités Centraux de l'Union, pour liquider la question du fonds de secours. Après une longue discussion, cette Commission décida de rejeter définitivement le projet déposé en son temps par la Caisse de Bière. Il est spécialement ressorti des débats que le projet rencontrait de moins en moins de sympathie auprès des Caisses, par le fait de sa tendance à vouloir diminuer le sentiment de responsabilité des dirigeants. Une observation stricte des statuts rend du reste tous secours extérieurs superflus.

Nous extrayons ce qui suit des divers rapports de groupements, qui nous sont parvenus :

Le **Groupe argovien** tint une assemblée de Comité et une assemblée de délégués à laquelle participèrent 71 délégués, représentant 41 Caisses. Une requête fut adressée au Conseil d'Etat, tendant à le faire revenir sur sa décision du 19 septembre 1923, interdisant le placement de fonds pupillaires auprès des Caisses Raiffeisen. L'assemblée des délégués prit position sur cette question et donna plein-pouvoir au Comité pour pour-

suire les démarches à Aarau, afin qu'il soit enfin reconnu aux Caisses Raiffeisen les mêmes droits qu'aux autres établissements financiers du canton. M. Heuberger, secrétaire de l'Union donna ensuite une conférence sur le « Service de Chèques ».

Fribourg (partie allemande) tint une assemblée de délégués à laquelle M. Auderset, de Fribourg, parla de « la dette hypothécaire dans le canton de Fribourg ». L'assemblée demanda l'introduction et le développement de l'épargne scolaire.

Le **Groupe Fribourg-romand** liquida les affaires courantes dans une assemblée de Comité et une assemblée de délégués. Cette dernière prit position sur la question du fonds de secours et se prononça plutôt favorablement pour un projet modifié. L'assemblée releva la nécessité absolue, spécialement en ce temps de crise, de la confiance publique, des révisions sérieuses faites par l'Union.

Grâce à l'activité infatigable de M. le curé Raemy, le mouvement continue à prendre de l'extension, et plusieurs fondations sont imminentes.

Groupe des Caisses st-galloises. — Etant donné que les deux tiers des communes du canton ont déjà leurs Caisses Raiffeisen, il n'est plus possible de compter chaque année sur un nombre considérable de nouvelles Caisses. Avec une augmentation de 301, le chiffre des membres ascende 6632 ; les réserves totales atteignent le premier million. Plusieurs assemblées régionales ont eu lieu ; elles ont contribué grandement à la bonne administration des Caisses, en permettant une discussion des taux, des questions courantes et constatations de gestion, etc. Nous ne saurions assez recommander ces assemblées de district. — L'Assemblée générale eu lieu à Mels ; 55 Caisses y étaient représentées par 94 délégués. M. Heuberger, du Bureau de l'Union, donna un intéressant exposé sur le rôle du cautionnement. Le Comité liquida les affaires administratives en trois séances :

La **Fédération des cantons de Thurgovie, Schaffhouse et Zurich** présenta une grande activité. Par une propagande intense, au moyen de circulaires à toutes les sociétés d'agriculture, et par de nombreuses conférences données par le président M. Häberli, député, notre cause gagne du terrain ; trois nouvelles Caisses se sont fondées. Le groupe annonça trois séances de Comité et deux assemblées de délégués. Des requêtes ont été adressées au gouvernement cantonal, relativement au placement des fonds pupillaires auprès de nos Caisses, et pour une subvention pour les conférences données. L'imposition exagérée dont sont frappées les paris d'affaires aux termes de la loi fiscale thurgovienne, a fait également l'objet d'une étude. M. Heuberger a présenté une conférence sur la situation du marché financier et économique.

Groupe du Haut-Valais. — Une fondation, portant à 29 le chiffre des Caisses du groupe. L'assemblée des délégués, à Brigue, a entendu tout d'abord

un exposé de M. Heubergèr, secrétaire de l'Union, sur le développement du mouvement Raiffeisen dans le Haut-Valais et ensuite une très intéressante conférence de M. Mathieu, député à Loèche, sur les relations du caissier avec sa clientèle.

Grâce spécialement à l'impulsion de M. Puipe, membre du Conseil de Surveillance de l'Union, le mouvement Raiffeiseniste dans le **Bas-Valais** fut également fort actif. On prépara les fondations des Caisses de Conthey, Bagnes, Sion, Orsières, Massongex et Volèges. Une assemblée de délégués à laquelle assista également un représentant de la presse, liquida les affaires courantes et désigna les délégués pour l'assemblée générale de l'Union.

Le **Groupe de la Suisse Centrale** tint une première assemblée de délégués à Brunnen. M. Heubergèr, secrétaire, y donna une conférence. Une seconde assemblée eut lieu à Lucerne, à laquelle ne participèrent plus les Caisses schwyzoises qui avaient entre temps formé un groupe indépendant. Pas de nouvelle fondation.

Le **Groupe de Bâle-Campagne** a tenu une réunion de délégués, pour la discussion des objets à l'ordre du jour de l'assemblée de l'Union. Huit Caisses y étaient représentées.

Le Comité liquide en huit séances les principaux objets suivants : organisation de l'assemblée de l'Union à Bâle, taux, propagande, etc. L'année écoulée n'accuse pas de nouvelle fondation ; par contre, elle marque un raffermissement puissant des Caisses existantes qui accusent une belle augmentation du chiffre du bilan et du roulement.

(Il ne nous a été malheureusement pas possible d'obtenir de rapport des Groupes vaudois et soleurois).

Caisses affiliées à l'Union Suisse au 31 décembre 1923

Admissions en 1923 :

BERNE. — Boécourt, Bourrignon.

GRISONS. — Disentis.

SCHWYTZ. — Sattel.

SAINT-GALL. — Steinach.

TESSIN. — Sonvico.

THURGOVIE. — Dozwil, Birvinken, Güttingen.

URI. — Unterschächen.

VAUD. — Pailly.

VALAIS. — Bagnes, Randa, Sion, Täsch.

Augmentation pour 1923 : 15

Total au 31 décembre 1922 : 318

333

Sorties en 1923 :

FRIBOURG. — Mannens (liquidat. volontaire) : 1

Total au 31 décembre 1923 : 332

Ces Caisses se répartissent comme suit :

Suisse allemande : 237 caisses.

Suisse française : 90 caisses.

Suisse italienne : 2 caisses.

Suisse romanche : 3 caisses.

Statistique des Caisses Raiffeisen Suisse. — 1903-1923

Année	Nombre de caisses	Nombre de membres	Roulement Fr.	Bilan Fr.	Carnets d'épargne	Dépôts d'épargne Fr.	Réserves Fr.
1903	25	1740	6,037,707.73	1,765,817.39	2323	526,953.76	10,581.39
1904	38	2455	9,896,497.38	3,415,186.64	3878	1,368,260.—	10,053.24
1905	49	3292	13,697,274.50	5,297,844.40	5633	2,246,882.09	41,239.15
1906	61	4905	15,678,817.—	6,922,303.—	8192	3,071,059.60	69,658.35
1907	74	5533	22,619,703.15	9,317,554.01	10412	4,296,578.66	98,305.03
1908	94	6637	26,655,990.78	11,997,061.72	13483	5,488,940.72	137,322.09
1909	108	7573	36,552,978.25	15,668,098.83	17816	7,260,667.56	187,539.56
1910	139	9402	46,137,886.36	19,941,819.39	22337	9,239,938.07	244,442.38
1911	154	10021	52,408,041.40	22,827,873.34	24413	10,428,555.96	301,385.26
1912	159	10739	57,023,987.75	25,585,248.88	27214	11,574,870.05	390,293.76
1913	166	11507	50,220,170.25	27,444,310.81	29549	12,832,339.90	474,880.74
1914	178	12363	47,254,453.37	29,747,239.44	30901	13,918,638.08	561,643.63
1915	183	13029	54,246,375.07	32,112,506.26	33627	15,298,354.54	661,519.97
1916	195	13867	83,981,027.56	37,909,412.47	37817	17,780,139.73	779,175.79
1917	208	14904	115,486,946.95	46,552,374.54	41739	21,434,105.81	927,718.27
1918	224	16784	197,354,686.32	65,864,025.32	46247	30,237,432.57	1,125,162.58
1919	250	18976	263,829,599.09	85,354,323.65	55265	38,643,068.96	1,418,320.10
1920	271	21593	279,078,171.48	100,508,761.46	61725	45,155,186.63	1,732,359.54
1921	302	24366	290,683,399.99	112,852,366.23	67185	49,602,623.77	2,136,240.25
1922	318	26169	285,449,902.31	124,841,645.66	72721	55,143,313.58	2,621,777.53
1923	332	27678	324,678,018.94	136,394,928.30	77030	62,800,062.60	3,079,157.05

Les Caisses de l'Union en 1923

Nos statistiques annuelles permettent de relever d'une façon précise, un constant développement de nos Caisses.

Voici quelques chiffres comparatifs des deux dernières années :

1923	1922	Augmentation p. 1923
	Nombre de Caisses :	
332	318	14
	Sociétaires :	
27,678	26,169	1,509
	Chiffre du bilan :	
136,394,228,30	124,841,645,66	11,553,282,64
	Roulement :	
327,687,018,94	285,449,902,31	42,337,116,63
	Dépôts d'épargne :	
62,800,062,30	55,143,313,58	7,656,748,72
	Déposants d'épargne :	
77,030,—	72,721,—	4,309,—
	Réserves :	
3,079,157,05	2,621,777,53	457,379,52

L'Union comptait au 31 décembre écoulé **332 Caisses** affiliées. L'augmentation est ainsi de 5 pour cent.

Nouveaux sociétaires : 1509, soit le 5,4 pour cent. Le chiffre des membres des Caisses varie entre 14 St-Saphorin (Vaud) et 428, Mels (St-Gall); même avec peu de sociétaires, une Caisse peut prospérer et obtenir de beaux résultats si ses membres font preuve de solidarité et d'appui mutuel puissant.

Depuis trois ans, le bilan total accuse régulièrement une augmentation de 12 millions, soit en moyenne le 10 pour cent. Le capital d'affaires de fr. 136,394,928,30 est composé de 171,000 comptes. Le 80 pour cent des Caisses accusent une majoration du chiffre du bilan variant généralement entre 20,000 et 100,000 francs; d'autres accusent 200,000 à 500,000 francs de nouveaux dépôts, et la Caisse de Neukirch (Thurgovie), fr. 660,000. Les plus forts bilans se répartissent comme suit : Neukirch (Thurgovie) 4,3 millions; Waldkirch (St-Gall) 3,9 millions, Niederhelfenschwil (St-Gall) 2,78 millions; Mels (St-Gall) 2,75 millions; Muolen (St-Gall) 2,5 millions; Wängi (Thurgovie) 2 millions de francs. Le bilan moyen de toutes les Caisses est de 410,000 francs environ; 221 Caisses, soit le 67 pour cent présentent un chiffre inférieur dont le plus modeste est fr. 5,240,75, Caisse de Randa (Valais) nouvellement fondée, et 111 sections, soit le 33 pour cent, un chiffre supérieur.

Le **roulement général** accuse également une augmentation provenant dans une large part du développement qu'à pris le service de chèques et virements. Il est de fr. 327,687,018,94. Waldkirch (St-Gall) vient en tête avec 17,3 millions, et Randa (Valais) ferme la liste avec fr. 19,332,85.

A côté de la responsabilité illimitée, nos Caisses possèdent également un **capital social** versé, s'élevant à fr. 2,032,194,10. Le montant de la part d'affaires est généralement de fr. 100.

La Caisse d'épargne présente un heureux développement, dû en premier lieu, aux immenses facilités de placements que présentent nos petites banques villageoises, sur place, à disposition constante des déposants. L'augmentation des dépôts est de 14 pour cent pour 77,030 déposants. L'avoir moyen par carnet passe de fr. 759 l'an dernier à fr. 815. Mels (St-Gall) possède la plus grande Caisse d'épargne avec 1811 déposants, ceci, malgré que ce village de 4000 âmes seulement possède en outre une succursale de la Banque Cantonale.

Par une augmentation de 2,4 millions, le compte des **obligations** atteint fr. 37,916,995. Le droit de timbre fédéral sur les coupons de ces obligations et des placements à termes a été livré en bloc à l'Administration fédérale à Berne; il s'éleva à fr. 30,000 environ.

Le nombre des titulaires de **comptes-courants créanciers** est de 15,207, pour un chiffre total de fr. 29,898,753.15. Les **comptes-courants débiteurs** atteignent fr. 42,685,865.90 dûs par 7543 membres. Une particularité est qu'à l'exception de la Caisse d'Amden (St-Gall), toutes les autres Caisses présentent un chiffre de crédits supérieur à celui des dépôts, ce qui provient spécialement du fait des conditions avantageuses pour les crédits en comptes-courants, les dépôts s'effectuant généralement sur carnet d'épargne.

Le **compte des débiteurs** est en augmentation de 8,75 millions, soit 10 % avec 1364 nouveaux comptes. Le chiffre total des prêts effectués aux sociétaires atteint fr. 89,891,579.21, chiffre dans lequel est compris 5 millions de titres d'emprunts fédéraux et cantonaux.

En proportion du capital d'affaires, le montant des **réserves** est sans doute bien modeste, mais d'un pour cent réjouissant cependant. L'apport effectué cette année (bénéfice net) est de fr. 488,459,98, soit le 18,6 pour cent. Les 332 Caisses ont aujourd'hui une réserve globale de fr. 3,079 millions. Niederhelfenschwil a atteint la première centaine de mille francs.

Une administration sérieuse des organes dirigeants, des frais généraux absolument modestes assurent aux Caisses, — malgré la marge d'intérêt modeste, — une fortune personnelle leur permettant de multiplier toujours plus avantageusement leurs précieux services.

Fédération des Caisses Raiffeisen du Bas-Valais.

(Suite et fin)

M. Puipe, président de la Caisse de Monthey et membre du Comité Central, nous fait ensuite l'histoire du développement des Caisses Raiffeisen dans le Bas-Valais, nous parle de leurs initiateurs, de leurs progrès, nous donne d'excellents conseils sur la tenue des assemblées générales, fustige en termes parfois cinglants,

quoique sous le couvert de la bonhomie, les rapports des comités et le douce farniente des présidents, nous indique les moyens de propagande des Caisses, insiste avec énergie sur le développement de l'épargne qui est en connexion si étroite avec l'abstinence et en guise de péroraison nous exhorte, ô ironie ! à ne pas nous séparer sans trinquer, mais sur le pouce, le verre de l'amitié.

A la fin de la séance, M. le Rd curé Bourban nous adresse quelques bien réconfortantes et bien chaleureuses paroles.

Et chacun s'en fut, les uns dans la plaine, d'autres à la montagne, pleins de bons souvenirs et surtout de bonnes résolutions.

Le mouvement Raiffeisen dans le Canton de Vaud.

Le canton de Vaud compte 37 Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen) affiliées à l'Union Suisse. Elles groupent 2649 membres, et le chiffre total du bilan atteignait au 31 décembre 1923 12 millions de francs, avec un roulement de 38 millions environ.

Ces Caisses présentent toutes une vie fort active ; elles rendent de grands services à leurs membres et ont su partout se faire apprécier. Elles ont contribué puissamment à soutenir l'agriculture dans l'époque de crise qu'elle vient de traverser.

Ce résultat est déjà beau, sans doute. Mais si nous considérons que le canton de Vaud est presque essentiellement agricole, nous avons l'impression que l'on pourrait faire bien davantage encore pour l'amélioration du crédit agricole, par la fondation de nouvelles Caisses Raiffeisen.

Depuis quelques années, en effet, le mouvement en faveur du Crédit Mutuel Agricole semble rester stagnant, ou du moins, ne pas porter de fruits directs. La campagne vaudoise ne serait-elle pas mûre à cette idée ? Non, bien au contraire, et le mouvement, appuyé moralement par les autorités cantonales et par la Chambre Vaudoise d'Agriculture, prend toujours de l'envergure et gagne de nouveaux adhérents.

Si, malgré cela, aucune nouvelle fondation n'est à enregistrer, c'est que dans la plupart de nos villages, où se trouverait un terrain fertile à notre cause, il manque un initiateur, une personne qui veuille se charger de grouper ces adhérents, et de jeter les premières bases d'une Caisse. Il suffirait souvent que quelqu'un présente la question lors d'une assemblée, quelconque, d'une Société d'agriculture, d'un Syndicat agricole, Société d'éducation populaire, etc., et nous sommes persuadés

qu'il trouverait presque toujours un écho favorable dans l'assemblée, et que dans la plupart des cas, il en résulterait la fondation d'une nouvelle Caisse. Combien de nos agriculteurs, partisans théoriques de notre cause seraient heureux de pouvoir faire partie d'une association semblable.

Adhérents au Mutualisme de Crédit Agricole, réunissez-vous ; discutez la question en faisant éventuellement appel à un conférencier, et fondez des Caisses Raiffeisen !

Ensuite de l'organisation actuelle de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, la mise en activité d'une Caisse Raiffeisen est devenue un jeu d'enfant. Une fois cette fondation décidée en principe, et les Comités désignés, il suffira de s'adresser au Bureau de l'Union qui fournira toutes les directions et renseignements nécessaires, et remettra tout le matériel, registre, formulaires, pièces pour l'inscription au Registre du Commerce, etc., et la Caisse sera immédiatement prête à fonctionner.

Nous aimerions adresser également un appel aux anciennes Caisses, en les invitant à faire davantage de propagande en faveur de notre cause, et de pousser à de nouvelles fondations. Trop souvent, ces Caisses vivent isolées ; elles ont insuffisamment de relations entr'elles et manquent d'un contact permanent entr'elles qui aurait d'immenses avantages.

Nous aimerions voir les caissiers et des membres de Comité d'une région, d'un district par exemple, se réunir une ou deux fois l'an pour discuter. L'utilité de semblables réunions est incontestable ; les résultats obtenus dans d'autres cantons où elles ont lieu depuis quelques années, l'ont suffisamment prouvé. C'est une occasion pour les caissiers, les membres des Comités de discuter entr'eux toutes les affaires courantes : taux, questions de gestion, de fisc, etc. Chacun pourra faire part d'expériences faites dont chacun profitera. Des projets pourront naître ainsi, des vœux être émis, qui seront transmis à la Fédération cantonale et à l'Union Suisse.

A défaut de ces réunions régionales, l'assemblée annuelle du Groupe cantonal devrait également prévoir un temps suffisant après avoir réglé les affaires administratives, pour une discussion plus vivante des diverses questions d'intérêt général. Pourquoi ne tiendrait-on pas éventuellement deux assemblées chaque année ?

Le mouvement Raiffeisen est basé sur l'esprit de solidarité et d'appui mutuel. Cet esprit doit exister non seulement entre les membres d'une Caisse, mais aussi et surtout entre les Caisses elles-mêmes. Chacune d'elles, en profiterait personnellement et l'ensemble de toutes les Caisses en tirerait également d'appréciables avantages.

Sx.